



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	27
Date de la convocation		
18/09/2023		
Date d'affichage		
18/09/2023		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 27 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, BENOIT-DELBAST Jacqueline, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée

Secrétaire de séance : GOYENECHÉ Olivier

N°2023-09-27-12/77 Adoption de l'appel pour une société landaise sans violences contre les femmes

Considérant l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Considérant l'article L.1111-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant le texte suivant,

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, plusieurs centaines de landaises et landais – des citoyennes et citoyens, des élues et élus et des représentantes et représentants d'institutions et d'associations – ont apposé leur signature sur l'« Appel pour une société landaise sans violence contre les femmes » formulé lors de cette occasion. L'engouement citoyen provoqué par cette initiative traduit une attente légitime qui nous oblige – nous, élues et élus du territoire – à nous engager d'une voix commune dans ce combat de chaque instant.

Partant du constat, qu'en dépit d'une prise de conscience collective de la société, les violences faites aux femmes – sous toutes leurs formes- sont encore trop nombreuses et doivent être combattues inlassablement.

En se rappelant, qu'en 2022, plus de 110 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. En 2023, ce sont déjà plusieurs dizaines de femmes qui sont décédées dans des circonstances similaires.

Derrière ces chiffres et derrière ce compteur infernal qui ne cesse de s'affoler au fil des mois, se trouvent des vies lâchement ôtées et destins injustement brisés. Aujourd'hui, en France, des femmes -jeunes et moins jeunes, des mères, des filles et des sœurs-périssent encore et toujours sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Et pourtant, les violences que subissent les femmes au quotidien ne se limitent pas à l'unique cadre familial et peuvent revêtir des formes bien différentes.

Face à ces constats, il nous est impossible de nous habituer et de simplement nous résigner.

Aujourd'hui, grâce à un travail de terrain opéré par les associations et les pouvoirs publics, dans les Landes, comme ailleurs, la parole des victimes tend à se libérer. C'est à nous, élues et élus, à accompagner ces victimes au cours du long chemin de la reconstruction.

De fait, nous sommes prêts et déterminés à engager notre département vers une société où les violences contre les femmes seront combattues sans relâche.



Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, les maires, les conseillers municipaux, des conseils présidentes et présidents des conseils communautaires, les conseillères et conseillers municipaux, des conseils d'administration des CCAS et CIAS signataires du présent appel s'engagent.

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots préférons les actes.

Formulons, collectivement, le souhait que cette signature traduise un engagement visant à inverser la tendance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes »

- **S'ENGAGE** à
 - Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil publiques et privées
 - Sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes
 - Favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences
 - Soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité
 - Participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes

A Labenne, 29 Septembre 2023
Le Secrétaire de séance,

Olivier Goyeneche



Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 04/10/2023
Et publication et/ou notification le 04/10/2023